

<<name>>  
<<street>>  
<<zip\_code>> <<city>>

Namur, le 7 juin 2016

Concerne : Mme/Melle/M. <<name>> [<<id>>]  
**Convocation à une assemblée générale extraordinaire le mercredi 22 juin à 19h**

Chère coopératrice, cher coopérateur,

Vous êtes invités à participer à une Assemblée Générale Extraordinaire d'Emissions Zéro

**Le mercredi 22 JUIN 2016  
au bâtiment Mundo, Rue Nanon 98 à Namur**

### A l'ordre du jour

Faculté de souscription sous forme de prêts subordonnés en faveur d'OCHAIN ENERGIE SCRL (constituée le vendredi 3 juin) pour un **montant maximum de 100 000 euros**. Une part sera souscrite pour une durée de 5 ans à 5% et une autre part pour une durée de 10 ans à 6%. Les intérêts seront payés annuellement. Le capital sera remboursé à l'échéance. Détails ci-après.

Vote : L'Assemblée Générale Extraordinaire devra voter pour autoriser ou non la SCRL EMISSIONS ZÉRO à octroyer un prêt subordonné de maximum 100 000 euros pour combler la somme manquante aux prêts subordonnés.

### Infos pratiques

Merci de vous inscrire à [info@emissions-zero.coop](mailto:info@emissions-zero.coop) pour des raisons d'organisation (optionnel mais souhaité)

Les procurations pour les personnes empêchées doivent nous parvenir au plus tard pour le jeudi 16 juin (3 jours francs avant l'AG, article 7 du ROI et article 22 des statuts). Maximum 5 procurations par coopérateur présent. Formulaire ci-joint

Le jour-même, RV dès 18h45 pour les inscriptions.

Les questions pourront être posées lors de l'AG.

### Details / Documentation

Ce prêt subordonné sera souscrit **si et seulement si** le montant total souscrit par des personnes privées ainsi qu'accepté par l'AGE d'EMISSIONS ZÉRO du 28 novembre dernier ne devait pas atteindre les 500 000 euros promis initialement et maintenant exigé par la Banque BNP-PARIBAS pour confirmer les crédits promis. Nous sommes tenus d'agir dans l'urgence car le crédit accordé par MEUSINVEST doit impérativement être liquidé avant le 30 juin 2016. Au-delà de cette date, en effet, MEUSINVEST ne pourra plus disposer des fonds européens affectés à son investissement dans la SCRL OCHAIN ENERGIE et le projet devra être abandonné.

Le prêt subordonné souscrit par EMISSIONS ZÉRO ne peut servir que pour suppléer les éventuelles défections des investisseurs privés. Aujourd'hui nous constatons un trou à combler de l'ordre de 35 000 euros. La différence s'est réduite ces dernières heures vu l'apport supplémentaire de plusieurs investisseurs privés et peut-être que la différence se réduira encore dans les prochaines heures. Mais nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles défections voire de cas de force majeure d'où l'imprécision du chiffre annoncé.

Selon nos statuts (article 24), le vote se fera à la majorité des voix présentes ou représentées. Il n'est tenu compte ni des abstentions, ni des votes blancs ou nuls dans les majorités.

Pour rappel, le financement du projet s'établit comme suit :

- capital : 1 260 000 euros (les actionnaires, dont 1 000 000 euros pour EZ)
- prêt subordonné : 500 000 euros (des coopérateurs EZ à titre privé)
- les crédits long terme : 2 000 000 euros (BNP-PARIBAS et MEUSINVEST)
- les straight loans (fonds de roulement et préfinancement subsides) : 1 680 000 euros par BNP-PARIBAS.

Le Conseil d'Administration,  
Alain DAMAY, Michaël DELHAYE, Marc INSTALLÉ, Jean-Pierre SIMON